005-200052801-20180404-2018011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.011
Page 1 sur 2

PETR

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Brianconnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

Objet : Contrat Régional d Equilibre Territorial 2ème génération

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

***

Vu

Le Contrat Régional d'Equilibre des Territoires signé entre le Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras, le Parc Naturel Régional du Queyras, les Communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins, du Guillestrois, de l'Escarton du Queyras et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en date du 13 novembre 2015 et son avenant.

La délibération N°18-35 du 16 mars 2018 et son annexe 2 qui précise les modalités de l'appel à candidature pour les CRET nouvelle génération

CONSIDERANT :

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est l'entité la plus adaptée à rédiger et suivre ce contrat au nom des 3 Communautés de communes.

Passage des Ecoles - 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012

005-200052801-20180404-2018011-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2018

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES **ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018
Délibération n° : 2018.011
Page 2 sur 2

Objet : Contrat Régional d Equilibre Territorial 2ème génération

Que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, territoire de projet, est le périmètre le plus cohérent pour mener ce contrat aussi bien d'un point de vue stratégique qu'opérationnel.

Que le travail, sur la première génération, a été suivi depuis 2015 par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Que la thématique de la nouvelle génération du CRET est en parfaite adéquation avec l'axe prioritaire du PETR qu'est la transition écologique.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		8
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		1
Nombre de suffrages exprimés			8		
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide

- que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras candidate au nom des 3 EPCI au CRET nouvelle génération ;
- que le PETR soit le chef de file du CRET pour le territoire ;
- que le PETR soit l'interface entre les partenaires et la Région ;
- que le PETR ait autorité pour parler au nom des porteurs de projet et soit mandaté pour relayer les orientations régionales et centraliser les dossiers de demande de subvention avant transmission à la Région ;
- que la directrice du PETR soit en charge de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras * H.A. *

Le Président,
Pierre LEROY

Passage des Ecoles – 05600 GUILLESTRE
Tél : 07 70 21 63 70 Mail : accueil@paysgrandbrianconnais.fr
SIRET : 200 052 801 00012